

SÉANCE ORDINAIRE

DU 9 DÉCEMBRE 2019

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélarde-Godbout lundi 9 décembre 2019 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents :

MAIRE: Mario St-Louis

CONSEILLERS (ÈRES): Louise Rioux
Jonathan Rioux
Éric Veilleux
Jocelyn Côté
Mireille Gagnon
Gisèle Saindon

tous membres du conseil et formant l'assemblée au complet sous la présidence de Monsieur Mario St-Louis, maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale, est aussi présente.

.....

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

.....

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item 16 Divers demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019
4. Lecture et adoption des comptes du mois payés et à payer
5. Chemin d'hiver
6. Avis de motion et présentation du projet de règlement 262 relatif au budget et aux différents taux
7. Plan triennal / École l'Envol
8. École l'Envol / Contribution financière / Projet pédagogique en sport / 4^{ième} vers.
9. Autorisation SAAQ
10. Préavis vérification mécanique (Unité d'urgence/L4095569) et (auto-pompe/L3549102)
11. Programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi/ Comité de Relance/ Monsieur Serge Morin
12. Programme de soutien au loyer / Corporation d'hébergement
13. Demande d'autorisation pour la tenue d'un événement cycliste
14. Demande Création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local
15. Programme de l'Expérience québécoise
16. Divers
 - Camion voirie
 - Corporation des Loisirs de Saint-Éloi
17. Période de questions
18. Levée de l'assemblée

.....

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

La directrice générale présente le dernier procès-verbal.

2019-12-167

2019-12-168

Il est proposé par Madame la conseillère Mireille Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus soit accepté par notre Conseil.

.....

CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT

2019-12-169

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à Saint-Éloi ce 9 décembre 2019.

Annie Roussel, directrice générale.

Adopté à l'unanimité

.....

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

2019-12-170

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 12-2019 des comptes payés soit accepté au montant de \$60 429.21 et que le bordereau numéro 12-2019 des comptes à payer soit accepté au montant de \$8 874.71 par notre Conseil et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

.....

5. CHEMIN D'HIVER

Les conseillers discutent de l'entretien des chemins d'hiver. L'entrepreneur demande à la Municipalité d'élargir d'environ 8 à 12 pieds vers le nord la calvette situé à l'intersection du Petit Rang 2 Est / Route des Lévesques. Les travaux se feront au printemps prochain.

.....

6. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #262 RELATIF AU BUDGET ET AUX DIFFÉRENTS TAUX

2019-12-171

Madame la conseillère Gisèle Saindon donne un avis de motion et la directrice générale présente le projet de règlement #262 relatif au budget pour l'année financière 2020 indiquant le taux de la taxe foncière, le taux pour l'enlèvement et la destruction des ordures ménagères, des matières résiduelles et putrescibles, le taux pour le ramonage des cheminées et le programme triennal des immobilisations. Le tout sera adopté à une séance subséquente de ce conseil. L'objet, la portée et le coût a été présenté. Des copies sont mises à la disposition des citoyens lors de la présentation du projet de règlement.

.....

7. PLAN TRIENNAL / ÉCOLE L'ENVOL

La directrice générale présente le plan triennal aux membres du conseil.

.....

8. ÉCOLE L'ENVOL / CONTRIBUTION FINANCIÈRE / PROJET PÉDAGOGIQUE EN SPORT / 4^{ème} VERS.

2019-12-172

Attendu que la Municipalité a adopté une résolution le 7 décembre 2015 pourtant le numéro 2015-12-189 mentionnant leur accord au projet pédagogique en sport pour l'école L'Envol de Saint-Éloi;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi accordait un montant de 3000\$ sur 5 ans soit 1000\$ la première année et 500\$ pour les 4 années suivants advenant que le nombre d'inscription soit suffisant;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a reçu une lettre de la Directrice de l'École L'Envol, nous informant que le projet multi-sport a obtenu le nombre d'inscription spécifique pour la réalisation de leur projet;

Attendu que la Directrice d'école demande à la Municipalité de Saint-Éloi de verser le quatrième versement qui est de 500\$ afin de pouvoir poursuivre leur projet multi-sport;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accorde le quatrième versement qui est de 500\$ à l'École L'Envol pour leur projet multi-sport.

.....

9. AUTORISATION SAAQ

2019-12-173

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi autorise Monsieur Mario St-Louis, maire et/ou Madame Annie Roussel, Directrice générale à effectuer toutes les transactions concernant tous les véhicules de la Municipalité de Saint-Éloi.

.....

10. PRÉAVIS DE VÉRIFICATION MÉCANIQUE (UNITÉ D'URGENCE / L4095569) ET (AUTO-POMPE / L3549102)

La directrice générale informe les membres du conseil de la vérification mécanique de l'unité d'urgence et de l'auto-pompe qui devront se faire avant le 31 janvier 2020.

.....

11. SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI / MONSIEUR SERGE MORIN / COMITÉ DE RELANCE

2019-12-174

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a adopté un programme d'aide au développement économique pour la municipalité de Saint-Éloi selon la résolution #2018-07-121;

Considérant que selon ce programme, un promoteur peut être admissible s'il adhère à toutes les étapes de notre programme;

Considérant que Monsieur Serge Morin a envoyé une lettre le 13 novembre 2019 afin de demander à la municipalité de faire partie du programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi;

Considérant que cette lettre a été lu à la séance du conseil du mois de décembre 2019;

Considérant que Monsieur Serge Morin a franchi toutes les étapes de notre programme afin de pouvoir bénéficier de notre subvention;

Considérant que Monsieur Serge Morin a droit selon le programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi à une subvention selon l'article 9 de la résolution #2018-07-121 à un remboursement équivalent au droit de mutation sur la valeur d'achat de la résidence.

À ces causes,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillères présentes que la Municipalité de Saint-Éloi subventionne le Comité de Relance de Saint-Éloi pour un montant de 475\$, représentant un montant équivalent au droit de mutation sur la valeur d'achat de la résidence, telle que calculée par la directrice générale. La subvention sera versée à Monsieur Serge Morin par le Comité de Relance de Saint-Éloi.

.....

12. PROGRAMME DE SOUTIEN AU LOYER/CORPORATION D'HÉBERGEMENT

2019-12-175

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$1383.80 à la Corporation d'Hébergement de Saint-Éloi concernant le programme de soutien au loyer pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019 plus un ajustement de deux loyer du 1^{er} janvier au 30 juin 2019 suite à la résolution #2018-09-164 adopté à la séance du 10 septembre 2018 afin de maintenir notre engagement financier de 5 ans qui a commencer en 2018.

.....

13. DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA TENUE D'UN ÉVÉNEMENT CYCLISTE

2019-12-176

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi autorise environ 200 cyclistes du secondaire 3 au secondaire 5 de la commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, du Fleuve-et-des-Lacs, des Phares et des Monts-et-Marées à passer sur le rang 2 Ouest vers le rang 2 Est en bicyclette le dimanche 17 mai 2020 vers 15h15.

.....

14. DEMANDE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

2019-12-177

Considérant que de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

Considérant que des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

Considérant que le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

Considérant que la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- La capacité de payer des municipalités;
- L'accès difficile aux programmes existants;
- Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- La pérennité des infrastructures.

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Saint-Éloi participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- La capacité de payer des municipalités;
- L'accès difficile aux programmes existants;
- Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- La pérennité des infrastructures.

Que cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie au député, Monsieur Denis Tardif afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires.

.....

15. PROGRAMME DE L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE

Considérant que le gouvernement du Québec a décidé de modifier de façon importante les règles d'admission au Programme de l'expérience québécoise (PEQ);

2019-12-178

Considérant que les CÉGEP de l'Est du Québec et l'Université du Québec à Rimouski comptent un grand nombre d'étudiants étrangers qui viennent étudier dans leurs institutions grâce au PEQ;

Considérant que des programmes scolaires, voire la survie de certaines de ces institutions d'enseignement supérieur, seront remis en question en raison des modifications au PEQ proposées par le gouvernement du Québec;

Considérant que les milieux économique, entrepreneurial, collégial, universitaire québécois et le milieu régional se mobilisent pour demander au gouvernement du Québec revenir aux critères du PEQ tel qu'appliqués avant les modifications annoncées par le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;

Considérant que la baisse démographique demeure un enjeu de taille pour la région des Basques et l'ensemble de l'Est du Québec;

Considérant que la rareté de la main d'œuvre frappe la région des Basques et l'ensemble de l'Est du Québec;

Considérant que les étudiants qualifiés, formés par nos institutions d'enseignement supérieur et bénéficiant du programme PEQ sont aussi intéressés à s'établir dans notre région;

Considérant qu'il appert que la réforme du PEQ proposée par le gouvernement sera contre-productive au niveau économique, démographique et social pour la région des Basques et pour l'ensemble du milieu régional;

Par conséquent,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi demande aux ministres de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, M. Simon Jolin-Barrette, de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge et au Premier ministre M. François Legault de renoncer aux modifications du Programme de l'expérience québécoise annoncées le 30 octobre 2019.

La municipalité de Saint-Éloi demande aussi que dans de futures modifications du PEQ, l'apport positif de ce programme dans les régions aux niveaux des institutions d'enseignement, de la rareté de la main-d'œuvre et de la baisse démographique soit maintenu.

.....

16. DIVERS

CAMION DE VOIRIE

2019-12-179

Attendu que Madame la Directrice générale a rencontré au bureau municipal Monsieur Éric Rioux, débosseleur;

Attendu qu'elle lui a demandé si le reste du pick-up de la municipalité était en bon état;

Attendu que Monsieur Éric Rioux lui a dit que les deux ailes étaient pourries et que le panneau arrière était bossé;

Attendu que Madame la directrice générale lui a demandé une soumission pour savoir comment ça couterait faire réparer le camion de voirie;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de la soumission de Monsieur Éric Rioux, débosseleur;

Par conséquent,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte la soumission de Monsieur Éric Rioux, débosseleur au montant de 2000\$ plus taxes afin d'installer 2 tour d'aile de remplacement, un panneau neuf, finition et peinture sur le camion de voirie.

.....

CORPORATION DES LOISIRS DE SAINT-ÉLOI

2019-12-180

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a versé un premier montant de 1500\$ à la Corporation des Loisirs de Saint-Éloi en mars 2019;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé en 2016 les procès-verbaux de leur réunion et un suivi budgétaire mensuel;

Attendu qu'il reste un montant de 1500\$ à donner pour l'année 2019;

Attendu qu'un nouveau comité a repris la relève à l'AGA qui a été tenue le 27 novembre dernier;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi versera le dernier montant de 1500\$ de la subvention à la Corporation des Loisirs de St-Éloi lorsque les

derniers procès-verbaux seront transmis à la municipalité et ceci afin de les aider à payer les dépenses incompressibles tel que l'électricité et autres.

.....

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Nil

.....

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-12-181

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 20h21.

.....

Mario St-Louis, maire
Mario St-Louis, maire

Annie Roussel, Directrice générale
Annie Roussel, directrice générale